



Syndicat **Force Ouvrière FINANCES**
Section locale **FO FINANCES62**
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

CDAS du 27 avril 2017 Compte-rendu

Le Comité Départemental de l'Action Sociale s'est réuni le 27 avril 2017 sous la présidence de Mme Marie-Odile DEGOND, Responsable du Pôle État, Stratégie et Ressources à la DDFiP du Pas-de-Calais. La séance s'est ouverte à 9h30 pour se terminer à 13h00.

1. Approbation du procès-verbal du CDAS du 13 décembre 2016

En l'absence de remarque, le procès-verbal du CDAS du 13 décembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu du groupe de travail du 28 mars 2016 sur la restauration collective

De nouveaux groupes de travail seront prochainement programmés en faveur des restaurants administratifs afin que les présidents d'association puissent mutualiser les bonnes pratiques et échanger sur les problématiques communes liées à la restauration collective.

Il est important de rappeler que la fermeture d'un restaurant administratif ne donnera pas lieu à la délivrance de titres-restaurants mais à la mise en place d'un conventionnement avec un restaurant privé.

FO FINANCES 62 réitère son attachement à la restauration collective de proximité et souhaite que la tenue d'un groupe de travail aboutisse à des solutions concrètes qui permettent de maintenir et pérenniser les restaurants administratifs départementaux.

Pour plus d'informations sur le sujet, **FO FINANCES 62** vous renvoie à la déclaration liminaire lue en début de séance.

3. Compte rendu annuel d'activité 2016 de la délégation

Utilisation du C.A.L 2016

Le budget alloué s'élevait à 91 287,00 €. La répartition de l'utilisation des crédits 2016 est la suivante :

Manifestations	Budget 2016	Réalisation 2016
Arbre de Noël + Chèques cadeaux	63 675,00 €	56 138,53 €
Actions Prévention et Solidarité	8 170,00 €	5 160,00 €
Amitiés Finances	1 500 €	2 177,03 €
Actions collectives (sorties inter-générationnelles)	13 442,00 €	23 999,00 €
Journée information retraités	1 500,00 €	989,50 €
Coin-Repas	3 000,00 €	2 775,78 €

Les agents du Ministère de l'Économie et des Finances du département ont également bénéficié de 42 914,47 € d'aides et prêts sociaux (-6,1 % par rapport à 2015), de 135 421,88 € au titre de la restauration (+ 8%), de 2 641,79 € de matériels médicaux (- 33%), de 41 021,00 € pour les places de crèches réservées (+2%) et de 10 461,31 € pour les subventions séjours enfants (+ 40%).

En 2016, le nombre total de colons partis pour le département avec l'association EPAF est de 182 contre 183 en 2015.

Par ailleurs, les sorties inter-générationnelles organisées en 2016 ont rencontré un vif succès, notamment les parcs d'attraction Astérix et Bellewaerde pour lesquels **FO FINANCES 62** s'était particulièrement mobilisés.

4. Compte rendu annuel d'activité 2016 des assistantes de service social

Compte tenu d'un mouvement de contestation au niveau national, les services d'assistance sociale n'ont pas remis leur compte-rendu annuel d'activité.

Vos représentants **FO FINANCES 62** soutiennent les revendications légitimes des assistances de services sociales pour une vraie reconnaissance de leurs qualifications et de leur rémunération.

Par ailleurs, les assistantes de services sociales ont rendu compte de l'activité relative au Conseil Économique, Social et Familial. En 2016, 12 familles ont pu bénéficier de cette action au travers de bilans de situation financière et d'accompagnement personnalisés.

Le CESF poursuit un objectif principal : lutter contre l'exclusion sociale en favorisant l'autonomie et la socialisation des personnes ou des familles en difficulté et détresse financière.

5. Présentation de la nouvelle circulaire sur le service social

Une circulaire du 9 novembre 2016 a modifié les missions des assistants sociaux au sein du ministère. Ils ont désormais 2 objectifs :

- l'accompagnement social individualisé c'est-à-dire accompagner les actifs ou les retraités du ministère rencontrant des difficultés personnelles et/ou professionnelles (ex : difficultés familiales, préparation d'un dossier de retraite, problèmes relationnels entre collègues...)

- interventions dans les collectifs de travail c'est-à-dire donner des conseils aux RH ou aux chefs de service (ex : si événements graves, si alcoolisme, si retards répétés, si restructurations des services ...) ou proposer des actions d'informations et de prévention. Les assistants sociaux pourront aussi être invités au CHS CT en tant qu'expert.

Nous avons exprimé plusieurs inquiétudes pour lesquelles les réponses apportées ne nous ont pas rassurés. En effet :

- les assistants sociaux ne sont pas encore formés aux « interventions dans les collectifs de travail »;
- les assistants sociaux ne doivent pas palier l'absence de médecin de prévention, **eu égard à la situation inquiétante dans notre département où actuellement il n'y a plus aucun médecin de prévention pour 2 327 agents recensés en 2016 !!** ;
- les missions théoriques des assistants sociaux seront de facto plus nombreuses mais les moyens réels de mise en œuvre sont insuffisants ;
- comment maintenir le secret professionnel dans ce nouveau contexte professionnel ?
- les correspondants sociaux vont-ils disparaître à moyen terme ?

6. Point sur les crédits d'action locale 2017

En 2017, une nouvelle action est proposée en faveur des enfants des agents. Un chèque-culture d'un montant de 15 euros va être attribué à chaque enfant âgé de 13 à 17 ans.

Les représentants **FO FINANCES 62** :

Titulaires : Yannig BOURGAIN, Gautier LEDOUX et Michaël MILLOT

Suppléants : Sophie CLETON, Audrey JOLY et Alexandre SALOME